



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 21 avril 2016		
Date d'affichage 21 avril 2016		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales du Var pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'espace petite enfance</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<u>POUR</u> : 32		
<u>CONTRE</u> : 0		
<u>ABSTENTION</u> : 0		

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Hugnette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Hugnette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAOUCHE Dalel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune envisage de remplacer la chaudière à gaz de la crèche, devenue vétuste, par une pompe à chaleur, alliant performance énergétique, économie d'énergie et confort.

Ce type d'investissement entre dans le champ des opérations subventionnables par la caisse des allocations familiales du Var

Le montant estimatif des travaux s'élève à 62 530 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• CAF	50 024 €	(80 %)
• Autofinancement	12 506 €	(20 %)

TOTAL HT	62 530 €	
T.V.A. (20%)	12 506 €	

TOTAL TTC	75 036 €	

VU le Code des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTÉ** le projet d'installation d'une pompe à chaleur à l'espace petite enfance pour un montant HT de 62 530 € ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;

- **SOLLICITE** auprès de la caisse d'allocations familiales du Var une subvention de 50 024 € ;

- **AUTORISE** le maire à signer tout document en découlant.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget 2016.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 MAI 2016 et publication ou notification du

